



AVIS DE COMPÉTITION
Invitation Serge Gilbert 2026

PRÉSENTÉ PAR
Club de patinage artistique St-Marc

DU : 19 février 2026
AU : 22 février 2026

No. DE SANCTION: CACH-IC-25-093
Sanctionnée par Patinage Québec



PATINAGE
QUÉBEC



Patinage
Canada

DÉTAIL DE SANCTION – Compétition Inter-Clubs (IC)

L'hôte, Club de patinage artistique St-Marc, annonce la tenue de la compétition : Invitation Serge Gilbert 2026

Dates : 19 février 2026 au 22 février 2026

Les concurrents doivent être des adhérents en règle de Patinage Canada et dont le club d'appartenance est situé dans une des régions ou une des sections suivantes :

- Capitale Nationale

Un patineur qui s'entraîne à temps plein dans un programme Sport-études reconnu peut également s'inscrire si la région du Sport-études est invitée, ils doivent inscrire leur club d'appartenance et le nom de leur Sport-études.

Un patineur de catégorie Senior, Junior, Adulte et Olympiques spéciaux est admissible même si sa région n'est pas invitée.

Gestionnaire de compétition :

Nadia Larivière

Téléphone : 581-982-2120

Courriel : larivierenadia@gmail.com

Président(e) du comité organisateur :

Julie Lebrun

Téléphone : 418-932-4109

Courriel : julielebrun01@gmail.com

Représentant(e) technique :

Yolaine Tremblay

Spécialiste de données en chef :

Carole Bourbonnais

Spécialiste de données informatiques :

Sylvie Boutin

PATINAGE QUÉBEC

N° DE SANCTION : **CACH-IC-25-093**

NOM DE L'HÔTE :

Club de patinage artistique St-Marc

SITE INTERNET :

<https://acparcnca.ca/>

COURRIEL :

acparcnca.communication@gmail.com

TÉLÉPHONE :

581-982-2120

La compétition est régie par les règlements de Patinage Canada.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Endroit

La compétition se tiendra à :

GLACE 1

Centre Récréatif Chantal-Petitclerc
1650 boul. Bona-Dussault
Saint-Marc-des-Carières (QC) G0A 4B0

2. Dimensions de la patinoire

Les dimensions de la surface glacée sont :

Glacé 1 : 85 x 200 (Standard LNH)

3. Accidents et Responsabilité

Patinage Canada, Patinage Québec, la région Capitale Nationale – Chaudière-Appalaches, Club de patinage artistique St-Marc et l'équipe de bénévoles n'assument aucune responsabilité pour les dommages et les blessures que pourraient subir les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation à cet événement, tous les concurrents et leurs parents ou tuteurs sont réputés avoir accepté d'assumer la responsabilité de toute blessure ou de tout dommage à la personne ou à la propriété du concurrent ou de la concurrente par suite, à cause ou en raison de la tenue et de l'organisation de la compétition, et de renoncer à toute réclamation contre les officiels, l'association, la section, Patinage Canada et l'équipe bénévole ou leurs représentants; leur inscription n'étant acceptée qu'à cette condition.

4. Comportement des participants

Les participants sont tenus de respecter les directives des officiels chargés de la compétition.

Tout concurrent qui, directement ou indirectement, s'exprime de façon inappropriée à l'endroit des officiels ou de leurs décisions ou quant aux notes des officiels, peut être suspendu et exclu de toute compétition subséquente.

5. Restrictions

Le comité se réserve le droit de limiter le nombre de participants dans chacune des catégories. Sa décision sera sans appel. Nombre limite :

- **Aucune demande spéciale de journées et d'heure de passage ne sera retenue**
- **Aucun paiement global de club pour tous les participants**
- **Le comité se réserve le droit d'annuler une catégorie si le nombre de participants est insuffisant.**

6. Inscription

Internet : Un formulaire en ligne dûment complété doit être soumis pour chaque patineur désirant s'inscrire à cette activité.

Les inscriptions présentées après la date limite fixée dans l'avis de compétition ne peuvent être acceptées qu'au choix du comité chargé de la compétition.

Les inscriptions se font en ligne à l'adresse suivante : www.acparcnca.ca

Date limite d'inscription : 12 janvier 2026 23:59

7. Mode(s) de paiement :

- Carte de Crédit ;

Aucun paiement après la date limite d'inscription ne sera accepté.

Les droits d'inscription ne seront remboursés que si l'événement n'a pas lieu ou si l'inscription est retirée avant la date limite d'inscription.

Des frais administratifs de 4% et les frais SPLEX seront retenus si annulation avant la date limite d'inscription.

Aucun remboursement après la date limite d'inscription même pour cause de maladie ou blessure.

8. Frais d'inscription :

125\$ par événement CPC ([Calcul des points cumulatifs](#)) en simple; (STAR 5 à Or) (Adulte) (Artistique);

80\$ pour le 2^e programme en CPC (Prog. Court et Prog. Libre dans la même catégorie seulement);

115\$ par événement Norme de performance avec classement (STAR 4);

115\$ par événement Norme de performance (STAR 1, STAR 2 et STAR 3) (Artistique) (Relève);

9. Date limite des tests

La date limite des tests est la même que la date limite d'inscription.

10. Système de notation

- a) Le système de calcul de points cumulatifs « **CPC** » est utilisé pour les épreuves jugées en CPC. (voir les annexes)
- b) Le système de « **Norme de Performance avec classement** ». (voir les annexes)
- c) Le système de « **Norme de performance** ». (Voir les annexes)

11. Musique

Toute musique utilisée doit être obtenue légalement et relever des sociétés de gestion, qui gèrent les droits d'exécution musicale, la reprographie et les droits de reproduction mécanique au Canada. Les concurrents qui font composer de la musique expressément pour leurs programmes, en tout ou en partie, et considérablement mélangée ou modifiée par rapport à l'enregistrement original, sont également responsables d'obtenir les licences appropriées, afin de créer une œuvre dérivée pour les compositions et les enregistrements sonores sélectionnés.

Patinage Québec se dégage de toute responsabilité relative à l'utilisation non autorisée de musique protégée par des droits d'auteur. En soumettant leur musique, les participants reconnaissent avoir obtenu toutes les autorisations requises et acceptent d'indemniser Patinage Québec contre toute réclamation ou poursuite découlant de l'utilisation de ladite musique.

CD

Chaque patineur ou couple de patineurs devra fournir **deux (2) CD** lors de l'enregistrement, au moins une (1) heure avant le début de son épreuve.

Norme pour les CD

- (1) Il ne doit y avoir qu'un seul programme par CD.
- (2) Ils doivent être enregistrés en format MUSIQUE (Audio).
- (3) Le nom du concurrent, de la concurrente, suivi de la catégorie, du type de programme – Court ou Libre, et de la durée de la musique doivent être clairement inscrits sur l'étiquette du CD.
- (4) Les fichiers MP3 ne sont pas acceptés.
- (5) Les disques doivent être présentés dans leurs boîtiers protecteurs.

Nettoyez bien vos disques et assurez-vous qu'ils ne soient pas égratignés afin d'éviter tout problème de lecture.

12. Accréditation des participants

Tous les patineurs devront s'inscrire aussitôt arrivés à l'aréna où ils patinent, au moins une heure avant le début de leur épreuve. Ils remettront aux responsables leurs deux (2) CD ainsi que la feuille de contenu de programme.

13. Accréditation des entraîneurs

Les entraîneurs doivent posséder la certification minimale du PNCE pour les différentes compétitions.

Scénario 1 : Veuillez prendre note qu'afin de recevoir une accréditation sans frais aux différentes compétitions, vous devez :

- Présenter la carte de Patinage Québec **de la saison en cours**
 - **ET** toutes les dates complémentaires doivent être valides sur la liste d'accréditation de la compétition (ex : premiers soins, vérification judiciaire, respect et sport, code de déontologie)

Scénario 2 : Vous ne remplissez pas les conditions du scénario 1, vous devez alors **payer 15 \$ pour recevoir une accréditation** (pour la durée de la compétition) dans les cas suivants :

- Vous avez une carte de Patinage Québec de la saison en cours, mais une ou plusieurs dates complémentaires ne sont plus valides sur la liste d'accréditation :
 - Vous devez avoir en main les preuves de mises à jour (capture d'écran de votre profil à Patinage Canada)
- Vous ne possédez pas de carte de Patinage Québec, mais votre nom est sur la liste des entraîneurs en règle
- Vous ne possédez pas de carte de Patinage Québec, votre nom n'est pas sur la liste des entraîneurs en règle, mais vous avez en main :
 - Preuve d'adhésion à Patinage Canada de la saison en cours
 - Certificat des premiers soins valide
 - Certificat de vérification judiciaire
 - Certificat d'achèvement du cours « Respect et sport »
 - Certificat « Code de déontologie »
 - **OU** une impression d'écran du site de Patinage Canada affichant les dates des preuves et certificats susmentionnés.

- Scénario 3 :** Vous ne remplissez pas les conditions des scénarios 1 ou 2, **vous ne serez pas accrédité** et devrez alors **vous faire remplacer** auprès de votre athlète par un entraîneur en règle.
- Si l'entrée est refusée à l'entraîneur (pas en règle), la personne responsable de l'accréditation avisera le représentant technique afin que cet entraîneur ne se présente pas dans les chambres, dans le corridor des chambres ou sur le bord de la bande.

Nombre d'entraîneurs avec l'athlète

Deux entraîneurs par concurrente/concurrent/couple et deux entraîneurs par équipes de patinage synchronisé seront accrédités. Seules ces personnes seront admises au niveau de la glace.

Lors de l'accréditation

Les entraîneurs doivent s'inscrire en personne et présenter leur carte des entraîneurs. Ils doivent la porter au cou en tout temps.

14. Frais d'admission

Aucun frais d'admission.

15. Chaperons

Les chaperons sont autorisés dans la chambre des patineurs seulement pour les catégories suivantes : (une seule personne par participant) :

- Relève;
- STAR 1, STAR 2, STAR 3, STAR 4 moins de 10 ans et STAR 5 moins de 10 ans;

16. Prix

a) Volet épreuve CPC

Dans le cas où il n'y aurait qu'un seul participant, le patineur recevra une médaille.

b) Volet Norme de Performance

Les patineurs recevront un ruban et un certificat selon la norme de performance atteinte.

c) Volet Norme de Performance avec classement

Des médailles seront remises aux 3 premiers et tous les participants recevront un certificat selon la norme de performance atteinte.

17. Trophée perpétuel

Aucun trophée ne sera remis

18. Horaire de la compétition

Un horaire provisoire sera disponible sur le site internet après la date limite des inscriptions.

19. Formation des groupes

Pour les catégories patinage de compétition, les groupes seront formés par un tirage au sort, selon les [règlements de Patinage Canada](#).

Pour toutes les catégories de patinage STAR, les groupes seront formés en premier lieu, en classant les patineurs par âge et par la suite, en les divisant en groupes (Gr. 1 étant les plus jeunes).

Pour les catégories STAR 1 à 3 : S'il y a suffisamment de garçons, ils peuvent être groupés ensemble, peu importe leur âge (p. ex. 2 garçons ou plus). Des épreuves pour les garçons devraient avoir lieu pourvu qu'au moins 2 garçons soient inscrits à une compétition STAR.

20. Vidéo

Disponible sur place. L'enregistrement vidéo de votre prestation est incluse dans le prix d'inscription.

Vous recevrez, dans les jours suivant la compétition, un lien numérique de type wetransfer/studioPSO. L'enregistrement devra être téléchargé dans les 30 jours (dans le cas contraire, des frais de remise en ligne s'appliqueront).

21. Photos

Non disponibles.

22. Restaurants

Le casse-croûte de l'aréna sera accessible.

23. Hébergement

Les informations concernant les hôtels à proximité sont disponibles en ligne.

ANNEXE – PATINAGE DE COMPÉTITION

ADMISSIBILITÉ

Les concurrents doivent être des adhérents en [règle de Patinage Canada](#).

Les concurrents doivent respecter les [exigences en matière de tests](#).

Pour les compétitions non qualificatives, les concurrents peuvent « monter » d'une catégorie sans avoir à respecter les exigences en matière de tests.

Les patineurs **ne peuvent pas s'inscrire** dans une catégorie compétitive **et** une catégorie STAR pour la **même** discipline (exemple : en simple) lors de la **même** compétition.

Les patineurs ne peuvent pas s'inscrire dans deux catégories de la même discipline. À l'exception des catégories STAR 7 et STAR 9 qui peuvent être jumelées à une autre catégorie STAR.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

La trousse de préparation aux compétitions du Québec, les Exigences de programme de patinage de chaque discipline de Patinage Canada, les communiqués de l'ISU et les éclaircissements doivent être consultés pour chaque compétition. Dans ces documents, vous trouverez le contenu de programme pour chaque catégorie.

SYSTÈME DE NOTATION

Le système de calcul de points cumulatifs (CPC) est utilisé pour toutes épreuves de patinage de compétition.

SYSTÈME D'ÉVALUATION POUR LA CATÉGORIE RELÈVE

Le système de Norme de Performance.

✓ Dames

✓ Messieurs

- **RELÈVE**

Étape/Test : Aucune restriction

Âge : Les concurrents ne doivent pas avoir atteint l'âge de 8 ans avant le 1er juillet précédant l'évènement.

Prog. Libre : Durée de 2 min (+/- 10 sec.)

ANNEXE – PATINAGE STAR

ADMISSIBILITÉ

Les concurrents doivent être des adhérents en [règle de Patinage Canada](#).

Pour les compétitions non qualificatives, les concurrents peuvent « monter » d'une catégorie sans avoir à respecter les exigences en [matière de tests](#).

Les patineurs **ne peuvent pas s'inscrire** dans une catégorie compétitive **et** une catégorie STAR pour la **même** discipline (exemple : en simple) lors de la **même** compétition.

Les patineurs **ne peuvent pas** s'inscrire dans une catégorie STAR, après s'être **inscrits** aux Championnats de sous-section et/ou Championnats Junior et Senior ou Sans Limites à Novice de section Québec – Patinage Canada de l'année courante (2025-2026) pour la même discipline.

- **Année courante : 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026**

Les patineurs ne peuvent pas s'inscrire dans deux catégories de la même discipline. À l'exception des catégories STAR 7 et STAR 9 qui peuvent être jumelées à une autre catégorie STAR.

Les patineurs inscrits aux Jeux du Québec régionaux de l'année courante ne peuvent pas s'inscrire dans une catégorie STAR pour la même discipline. (Pour les compétitions après le 1^{er} mars 2026)

- **Année courante : 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026**

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Référence : Exigence de programme de compétition de patinage STAR

SYSTÈME DE NOTATION

- Le système de calcul de points cumulatifs (CPC) est utilisé pour toutes épreuves de patinage de niveau STAR 5 à Or.
- Le système de **Norme de Performance avec classement** est utilisé pour la catégorie STAR 4.
- Le système de **Norme de Performance** est utilisé pour les catégories, STAR 1 à 3.

PATINEURS EN SIMPLE

✓ Dames

✓ Messieurs

- **OR**
Test : DOIVENT avoir réussi le test STAR 8 complet de style libre.
Âge : Aucune limite
Prog. Libre : Durée de 3 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)
- **STAR 10**
Test : DOIVENT avoir réussi le test STAR 8 complet de style libre.
Âge : Aucune limite
Prog. Libre : Durée de 3 min. (+/- 10 sec.)

ANNEXE – PATINAGE STAR

- **STAR 9**

Test : DOIVENT avoir réussi le test STAR 5 complet de style libre.
Âge : Aucune limite
Prog. Court : Durée de 2 min. 20 sec. (+/- 10 sec).

- **STAR 8**

Test : DOIVENT avoir réussi le test STAR 5 complet de style libre.
Âge : Aucune limite
Prog. Libre : 3 min. (+/- 10 sec)

- **STAR 7**

Test : DOIVENT avoir réussi le test STAR 5 complet de style libre.
Âge : Aucune limite
Prog. Court : Durée de 2 min. 20 sec. (+/- 10 sec)

- **STAR 6**

Test : DOIVENT avoir réussi le test STAR 5 complet de style libre.
Âge : Aucune limite
Prog. Libre : 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

- **STAR 5**

Tests : NE DOIVENT PAS avoir passé aucune partie du test STAR 8 de style libre.
Prog. Libre : 2 min. (+/- 10 sec.)

moins de 10 ans

Âge : Les concurrents ne doivent pas avoir atteint l'âge de 10 ans avant le 1er juillet précédant l'évènement.

moins de 13 ans

Âge : Les concurrents ne doivent pas avoir atteint l'âge de 13 ans avant le 1er juillet précédant l'évènement.

13 ans et plus

Âge : Les concurrents doivent avoir atteint l'âge de 13 ans avant le 1er juillet précédant l'évènement.

✓ Filles

✓ Garçons

- **STAR 4**

Tests : NE DOIVENT PAS avoir passé aucune partie du test STAR 6 de style libre.
Prog. Libre : 2 min. (+/- 10 sec.)

➤ **moins de 10 ans**

Âge : Les concurrents ne doivent pas avoir atteint l'âge de 10 ans avant le 1er juillet précédant l'évènement.

moins de 13 ans

Âge : Les concurrents ne doivent pas avoir atteint l'âge de 13 ans avant le 1er juillet précédant l'évènement.

13 ans et plus

Âge : Les concurrents doivent avoir atteint l'âge de 13 ans avant le 1er juillet précédant l'évènement.

ANNEXE – PATINAGE STAR

- **STAR 3**

Test : NE DOIVENT PAS avoir passé aucune partie du test STAR 6 de style libre.

Âge : Aucune limite

Prog. Libre : 2 min. (+/- 10 sec.)

- **STAR 2**

Test : NE DOIVENT PAS avoir passé aucune partie du test STAR 6 de style libre.

Âge : Aucune limite

Prog. Libre : Durée maximale de 2 min et 10 secondes.

- **STAR 1**

Test : NE DOIVENT PAS avoir passé aucune partie du test STAR 6 de style libre.

Âge : Aucune limite.

ANNEXE – ARTISTIQUE

ADMISSIBILITÉ

Les concurrents doivent être des adhérents en [règle de Patinage Canada](#).

Pour les compétitions non qualificatives, les concurrents peuvent « monter » d'une catégorie sans avoir à respecter les exigences en [matière de tests](#).

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Référence : Exigence de programme de compétition de patinage STAR

SYSTÈME DE NOTATION

Le système de calcul de points cumulatifs (CPC) est utilisé pour les épreuves Artistique.

√ Dames

√ Messieurs

- **OR**
Test : Avoir réussi l'évaluation d'artistique STAR 7 (ou l'épreuve Or en Interprétation)
Âge : Aucune limite
Programme : Durée maximale de 2 min. 40 sec
- **STAR 9**
Test : Avoir réussi l'évaluation d'artistique STAR 5 (ou l'épreuve Argent en Interprétation)
Âge : Aucune limite
Programme : Durée maximale de 2 min. 10 sec.
- **STAR 7**
Test : Avoir réussi l'évaluation des habiletés de STAR 4 (ou l'épreuve Bronze en Interprétation)
Âge : Aucune limite
Programme : Durée maximale de 2 min. 10 sec.
- **STAR 5**
Test : Avoir réussi l'évaluation des habiletés de STAR 4 (ou l'épreuve Bronze en Interprétation)
Âge : Aucune limite
Programme : Durée maximale de 2 min. 10 sec.

ANNEXE – ADULTES

ADMISSIBILITÉ

Les concurrents doivent être des adhérents en [règle de Patinage Canada](#).

Exigences pour les catégories

Les patineurs sont censés s'inscrire dans la ou les catégories appropriées, en fonction des exigences techniques de programmes. Il est entendu que les patineurs patineront conformément à leur capacité.

Les patineurs doivent être âgés de 18 ans avant le 1er juillet précédant l'évènement.

Les patineurs ont le droit de s'inscrire dans deux catégories de la même discipline (exemple Bronze et Argent en simple).

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Référence : Exigences Techniques des programmes de patinage pour Adultes

SYSTÈME DE NOTATION

➤ Le système de calcul de points cumulatifs (CPC) est utilisé pour toutes épreuves de patinage Adulte.

PATINEURS ADULTES EN SIMPLE

√ Dames

√ Messieurs

Moins de 35 ans : Les concurrents ne doivent pas avoir atteint l'âge de 35 avant le 1er juillet précédant l'évènement.

35 ans et plus : Les concurrents doivent avoir atteint l'âge de 35 avant le 1er juillet précédant l'évènement.

- **MAÎTRE ÉLITE ADULTE**

Prog. Libre : Durée de 3 min. (+/-10 sec.).

- **MAÎTRE ADULTE**

Prog. Libre : Durée de 3 min. (+/-10 sec.).

- **OR ADULTE**

Prog. Libre : Durée de 2 min. 50 sec (+/-10 sec.).

- **ARGENT ADULTE**

Prog. Libre : Durée de 2 min. (+/-10 sec.).

- **BRONZE ADULTE**

Prog. Libre : Durée de 1 min. 40 sec (+/-10 sec.).

- **OUVERT INTRODUCTION ADULTE**

Prog. Libre : Durée maximale de 1 min. 40 sec.